L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 13 AVRIL 1894. No. 16 11

L'ECHO DE MANITOBA

JEUDI, AVRIL 16, 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à

M. H. d'HELLENCOURT, REDACTEUR.

A OTTAWA.

Les débats continuent sur l'adresse en réponse au dissours du Trône, et tout porte à croire que cette semaine toute entière y sera consacrée.

Ces débats ont fait ressortir la valeur et les talents des députés libéraux, tandis que ceux de l'opposition, ou bien sont restés dans une médiocrité décourageante, ou ont eu recours aux plus basses manœuvres pour donner à leurs critiques une apparence d'intérêt, qu'elles ne comportaient point.

Nous ne pouvons malheureusement citer ici tout au long comme ils le mériteraient, nombre de discours de grande valeur.

A noter dans le discours de Mr. Stenson député de Richmond et Wolfe cette déclaration sur la question des écoles.

"La question est réglée. On dit que le règlement n'est pas satisfaisant. Mais les intéresssés ne s'en plaignent pas. Le réglement donne aux catholiques du Manitoba les mêmes droits dont jouissent les catholiques dans mon propre comté. Ce qui est bon pour les catholiques du diocèse de Sherbrooke doit être bon pour les catholiques du Manitoba."

Mr. Monet député de Napierville a également traité cette question et ses observations pleines de bon sens et de justice méritent d'être citées.

"Nous avons dit, non pas comme l'a déclaré l'hon. député de Champlain (M. Marcotte,) que nous règlerions la question des écoles en passant une loi réparatrice—car jamais le chef du parti libéral n'a fait une promesse aussi absolue; jamais il ne s'est engagé à présenter une loi réparatrice d'une manière absolue; le seul engagement qu'il a pris a été de se servir des moyens constitutionnels si le gouvernement de Manitoba ne voulait pas donner aux catholiques une mesure plus ample que celle proposée par le gouvernement conservateur. Pour prouver sa thèse, l'hon. député de Champlain, aurait dû commencer par établir que le règlement effectué par le gouvernement de Manitoba était moins avantageux que n'eût été la loi réparatrice. Or, en ce rapport, il me semble aisé de démontrer que la minorité est satisfaite en constatant que dans les procès-verbaux de cette Chambre, il n'y a pas un seul mot, pas un seul amendement qui démontre que de l'autre côté de la Chambre on n'est pas content de la manière dont cette question a été réglée. Pourquoi l'hon. chef de l'opposition (Sir Charles Tupper,) qui était prêt à mourir sur l'autel des droits égaux, lorsqu'il s'agit de présenter une loi réparatrice, si réellement il trouve que l'injustice se continue, pourquoi, dis-je, ne se lève-t-il pas de son siège pour blâmer le gouvernement sur la manière dont elle a été réglée? —Et il y a ici des catholiques plus catholiques que le Pape: M. Bergeron et M. Casgrain. Pas un de ces députés ne s'est levé jusqu'aujourd'hui pour nous reprocher la manière dont cette question avait été réglée."

Le même jour l'honorable Ministre des Travaux Public M. Tarte à prononcé un magnifique discours au cours duquel il s'est vaillement défendu des accusations injustes portées contre lui.

Dès le début, à propos du voyage annoncé par Sir Ch. Tupper dans la Province de Québec il souhaite le voir dans cette Province où il sera reçu avec le plus grand respect.

"Je crains même, dit-il, qu'on n'y déploie des drapeaux tricolores en son honneur, à moins qu'il ne ressente pour la bannière aux trois couleurs la même répugnance, la même horreur que le wip en chef de son parti a exprimées avec tant de véhémence dans cette Chambre il y a un jour ou deux. (Rires.)

Et comme M. George Taylor, ainsi pris à parti, déclare qu'il n'a jamais montré ni hostilité ni mépris pour le drapeau tricolore, il s'attire cette réplique ironique de l'hon. M. Tarte "je suis très heureux, en vérité que l'hon. député fasse sa soumission si vite. (Appl.)"

M. Tarte fait ensuite une magnifique apologie du peuple de Québec, injustement attaqué par l'opposition, pour avoir soutenu le parti libéral.

"C'est parce que les journaux des deux partis politiques et des deux langues sont lus partout dans Québec que les affirmations fausses, que les accusations injustes n'ont pas de poids auprès du peuple. L'hon. chef de l'opposition a été pour ainsi dire absent depuis les quinze dernières années, c'est pourquoi il n'est plus au courant de l'opinion publique dans ma province natale." Et plus loin. "Je dis que nulle part dans l'Empire Britannique ni en aucun temps, une tentative aussi odieuse de coercion religieuse ne fut faite dans la province de Québec, que la tentative faite en 1896 au nom, dans l'intérêt et à la connaissance et du consentement de l'hon. chef de l'opposition et de ses amis. L'habitant canadien-français s'est révélé ce qu'il était, un homme. Il ne céda pas à la coercion, mais il sentit que citoyen libre, il avait droit de voter comme il l'entendait; et il a voté à sa guise. L'hon. chef de l'opposition ni aucun des autres leaders de son parti n'ont jamais renié la part qu'ils avaient prise à la campagne de 1896; mais ils se sont aperçu que la coercion n'avait pas de succès dans la Province de Québec, et ils ont résolu de changer de tactique. Ils ne comptent plus, disent-ils, sur la Province de Québec, et ils ont résolu d'user de coercition, envers cette province sous une autre forme. Ils ont résolu d'en appeler aux autres provinces contre la province de Québec. Leur cri de guerre semble être: Pas de premier ministre canadien-français! Pas de domination catholique! A bas le Pape!

Un incident qui vaut d'être remarquer, car il atteste des sentiments de certains membres de l'opposition.

Comme l'hon. M. Tarte, exprimait le plus sincère désir d'un canadien-français et d'un citoyen anglais tout à la fois de voir les pavillons de la Grande-Bretagne et de la France flotter entrelacés à la brise, en signe d'amitié et de concorde.

M. Prior proteste en ces termes. "Non Monsieur, non Monsieur.",

Cette déplorable protestation est vertement relevée par M Tarte qui rappelle à cette occasion les récentes paroles de la Reine Victoria disant à l'ex-impérative Eugénie:

"Si la guerre doit éclater entre l'Angleterre et la France, fasse le ciel que je meure avant l'ouverture des hostilités"

Et comme M. Prior interpellait de nouveau, il reçut cette verte remarque:

"J'espère que l'hon. député n'a pas possession de ses facultés mentales."

C'est ensuite le tour de M. Clarke Wallace d'être mis sur la selette par M. Tarte.

Le député de York-West (M. Wallace) a fait ces jours derniers un discours où il a parlé de la question des écoles du Manitoba. "C'est assez, a-t-il dit, pour faire bouillonner le sang de nos veines que de penser qu'un souverain étranger a été prié d'intervenir dans nos affaires."

Eh bien, ce monsieur fait partie de la Chambre.....

M Wallace.—J'ai dit la même chose en parlement à la dernière session, et je suis prêt à répéter ce que j'ai dit alors.

Le ministre des travaux publics.—Et ce n'est pas plus vrai, pour tout ça. Plus il parlera de la sorte plus il démontrera qu'il ne veut pas être juste. Toutes les faussetés, même si elles sont proférées par le député d'York-Ouest ne sauraient prévaloir contre la vérité.

La campagne déplorable menée en ces derniers temps par la presse conservatrice contre les canadiens-français est ensuite flétrie par l'orateur.

"Je lisais dernièrement dans un journal publié par un ami de l'honorable député de York Ouest une plaintive élégie, une jérémiade larmoyante sur l'accroissement de la race canadienne-française, qui pullule partout, qui envahit tout le sol du Canada.

"Les choses en sont rendues à un point que nous, catholiques, avons à nous demander si nous allons être bannis de la vie publique par rapport à notre croyance. Est-ce par ce que le premier ministre est canadien-français et catholique qu'il ne saurait être plus longtemps premier ministre de ce pays?

"Il fut pourtant un temps, ajoute M. Tarte, où le parti conservateur n'avait pas de plus ferme soutien que la province de Québec; c'est elle qui pendant trente ans a tenu sir John au pouvoir C'est qu'alors le parti conservateur avait de bons chefs.

Le reste du discours est consacré à l'étude des travaux accomplis pour arriver à amener le développement du commerce dans le Dominion.

"Pouvons-nous rester les bras croisés quand nos voisins dépensent des millions? Ils ont dépensé 25,000,000 dans le port de New-York, environ 15,000,000 à Baltimore et à Philadelphie."

Et rien ne saurait mieux expliquer et définir la nécessité de la politique suivie par le ministre des travaux publics pour le bien du pays.

Pour finir, M. Tarte se moque des racontars de ses adversaires qui se plaisent à le représenter comme le chef absolu dans le ministère, et quand aux criailleries que certains individus qui ont mené la campagne dans certains clubs contre M. Tarte, "ce sont, dit-il, des chercheurs de place que nous n'avons pu caser. J'en connais un particulièrement de ces mécontents. Il est venu me demander une position, et voyant qu'il ne pouvait l'avoir, il est allé se confier à un journal tory et a obtenu de l'argent de nos adversaires pour crier contre moi et dire que j'étais un homme impopulaire."

Il faut savoir gré à M. Tarte de la crânerie avec laquelle il a répondu à ses adversaires, et défendu la province de Québec.

Cette attitude si courageuse, si franche, si nette, contraste heureusement avec les ambiguités voulues et les récriminations nébuleuses de ses adversaires. Il a une qualité bien rare chez les hommes politiques, la franchise, et cette franchise fait plaisir à constater, car elle est l'indice d'une volonté qui sait agir contre vents et marées.

Les orateurs de l'opposition semblent s'être donnes pour tâche de parler longuement, et de remplacer ainsi la qualité;

Sir Hibbert Tupper a parlé pendant sept heures, depassant ainsi sans respect le record paternel.

Pourtant la première partie de son discours à été consacrée à l'accomplissement de ses devoirs filiaux, et au grand divertissement de la chambre, il a durant plusieurs heures balancée l'encensoir sous le nez de Sir Charles Tupper, le digne auteur de ses jours.

Hélas, la seconde partie de son discours est loin d'être l'expression de si louables sentiments; l'orateur à donné libre cours à son animosité au sujet du Yukon.

Il a porté une foule d'accusations contre tous les officiers chargés de l'administration de cette contrée, il s'est même oublié jusqu'à accuser d'ivrognerie et d'immoralité le major Walsh, sur les racontars de mineurs mécontents.

Mis en demeure de donner des noms, de préciser les faits il s'y est refusé et pour finir a déclaré qu'il était obligé de partir le soir-même pour la Colombie où l'appelaient ses intérêts.

L'hon. Ministre de l'intérieur a vertement qualifié cette conduite et dans l'impossibilité de répondre le soir même à ce tissu de mensonges, il a tenu du moins à donner lecture d'untélégramme de M'Ogilvie déclarant le résultat de l'enquête faite par lui, enquête devant laquelle se sont dérobés tous ceux qui ont été mis en demeure de préciser les faits dont ils se plaignaient.

Mardi, M. Sifton à répondu longuement, il a pris les unes après les autres les accusations portées par sir Hippert Tupper et et démontré leur insanité.

Nous mentionnerons brièvement les divers points

Les salaires des fonctionnaires au Yukon ne sont point insuffisants comme on l'a dit, car le gouvernement leur assurant le logement et la nouriture ces fonctionnaires n'ont point à souffrir de la cherté des denrées.

L'état sanitaire de Dawson n'est ni plus mauvais ni meilleur que celui de places analogues étant donnée la rapidité avec laquelle est arrivée la population.

Dans tous les cas le gouvernement n'a pas à entrer dans des questions de détail qui sont exclusivement du ressort des municipalités.

Les régistres officiels n'ont jamais été secrets mais devant l'affluence incessante des demandes de renseignements, il n'était pas possible de fournir immédiatement à tous, et les fonctionnaires ne pouvaient pourtant pas mettre les livres entre les mains du public.

Il est absolument faux qu'aucun permis de liqueur ait été obtenu à Ottawa par aucun avocat de la Colombie qui se serait fait payer une commission. D'ailleurs c'est le gouvernement des territoires qui delivrait ces permis.

Les lots de rivages adjugés à l'encan n'ont donnés lieu à aucun marché privé avec les fonctionnaires; il n'y a pas eu accaparement car le gouvernement a conservé des rues et des emplacements sur le quais pour les entrepots.

Les accusations portées contre le major Walsh sont denuées de tout fondement; M. Walsh est connu dans tous le Dominion pour un homme excessivement sobre et quant à ses prétendues rélations avec la femme Elliot le major les nie absolument.

Quand aux accusations de malversation portées en bloc contre tous les fonctionnaires elles sont sans raison. Il se peut que quelques individus n'aient point rempli tout leur devoir mais ce sont là des defaillances individuelles dont on ne saurait rendre responsable le gouvernement, et l'enquête que fait actuellement le Commissaire Ogilvie établira les responsabilités s'il y a lieu.

Jusqu'à présent les seuls reproches qui ont été reconnus

fondés se bornent à quelques brutalités de parole de la part d'hommes de la police montée.

Pour finir M. Sifton, montre toute la mauvaise foi de Sir H. Tupper se refusant à préciser aucun fait et il met au défi le parti conservateur de lui amener des faits précis corroborant ces accusations mensongères.

Le discours de M. Sifton a été chaleureusement applaudi par la Chambre, Sir Wilfred Laurier et Sir Richard Carthwright ont été des premiers à le féliciter lorsqu'il est descendu de la tribune.

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Hcho de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 1308. WINNIPEG, MAN.

Les procedes des Conservateurs.

L'impression qui se dégage de la conduite tenue l'autre jour par l'un des roitelets de l'opposition, sir Hibbert Tupper, n'est pas de nature à relever le parti conservateur dans l'estime des honnêtes gens. L'on se demande qui prévaudra, en fin de son, de la stupeur ou du dégoût provoqués par tant d'inconscience, alliée à tant de lâcheté ?

En vérité, l'on reste confondu devant une telle preuve de l'imbécile inconscience dans laquelle peut s'effondrer un homme en proie à la rage qu'excite en lui le sentiment compte impuissance à décrier un adversaire trop habile.

C'est dans la boue puante des injures et des calomnies que l'orateur est allé ramasser ses armes : et après la chambre, le pays assisté à ce spectacle démoralisant d'un chef politique assez oublieux de sa dignité pour se faire l'écho des calomnies malpropres dont se salissent les pages de gazettes intéressées à poluer les eaux dans lesquelles elles voulaient pêcher.

C'est sur le témoignage d'un Dennis Pullford, agent employé par l'association des Jeunes Conservateurs d'Ottawa (lui-même l'a déclaré), que sir Hibbert Tupper s'appuie pour venir lancer à la tribune parlementaire de vagues accusations de malversations et de malhonnêtetés contre des adversaires qui ont derrière eux un long passé d'honneur, de loyauté et de dévoûment.

Et quand on lui demande de préciser les faits, de citer les noms, il se réserve, il se dérobe !

Bien plus, après avoir gardé la parole assez longtemps pour empêcher le inistre de l'intérieur, l'hon. M. Sifton, de lui répondre le soir même, il s'empresse de partir, de s'enfuir en de vagues placers colombiens, sous prétexte de pressants intérêts !

Comme si, devant l'honneur et la loyauté aucun inttérêt pouvait prévaloir en une conscience vraiment soucieuse de sa dignité !

Et devnat cette étrange spectacle, devant cette fuite voulue l'on songe involontairement à ce putois de nos prairies qui après avoir lancé sur le chasseur l'ordure fétide de leurs reins disparaissent à travers les herbes.

Les chefs conservateurs ne semblent plus avoir à leur disposition d'autres armes que l'injure encore n'ont-ils guère de choix dans la qualité de celles qu'ils emploient.!

Pour se prévaloir contre un gouvernement de calomnies aussi odieuses et aussi personnelles que celles lancées l'autre jour par Sir H. Tupper contre le major Walsh, il faut vraiment être à bout de son rouleau !

Le procédé est odieux qui consiste à abuser de l'impunité dont le caractère parlementaire couvre l'orateur, pour oser ainsi accuser devant le pays entier, d'ivrognerie et d'immoralité un homme qui ne peut user de ce même privilége pour défendre sa réputation.

Sir Hibbert Tupper trouvera difficilement même parmi ses partisans, un seul homme pour défendre sa conduite en cette occasion ; si de pareilles habitudes devaient prévaloir a la tribune elles ne tarderaient point à la discréditer à tout jamais.

L'hon M. Sifton a fait justice des accusations absurdes portées contre les fonctionnaires du Yukon ; il a vaillement défendu ses subordonnés contr Sir H. Tupper, et les faits eux mêmes se chargent de le venger de tant de mauvaise foi, car les dernières dépêches sont venues nous montrer le néant de toutes ces accusations inventées dans le seul but de discréditer un adversaire politique.

Mais la boue remuée par les chefs Tories en cette occasion restera imprégnée en taches inéfaçables sur les frusques dont se parent le parti ; et ces taches resteront là pour témoigner à tout jamais de son impuissance, de sa rage et de son imbécilité.

Cette lugubre palinodie, complète bien la figure, explique l'état d'âme de ce parti qui hier encore ne trouvait dans sa rage d'autre inspiration que le cri "Remember Bagot" et qui aujourd'hui ne craint pas de s'abaisser au plus lâches calomnies, pour assouvir sa haine contre des adversaires politiques, dont l'habileté et le savoir les exaspèrent !

Ce n'est point encore par de telles manœuvres qu'ils pour rentreconquérir l'estime et la confiance du peuple,

Le parti conservateur est enlisé dans un marais sans fond, et chacun de ses efforts au milieu de cette vase n'a d'autre résultat que de l'y enfoncer davantage.

SUR L'INSTRUCTION.

"Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front," fut-il dit au premier homme, chassé du Paradis Terrestre après la première faute. En le condamnant ainsi à lutter incessamment pour assurer son existence, quels moyens Dieu lui donnait-il ?

Il le laissait faible et chétif, au milieu des forces effrayantes qui agitaient la nature, mais il avait placé sur terre, non pas les choses toutes préparées, mais les éléments de tout ce qui était nécessaire à la postérité d'Adam, non seulement pour vivre, mais pour s'élever bien au-dessus du reste de la création. A cet homme, si petit au sein de tant de grandes choses, il avait donné un levier formidable, l'Intelligence.

Depuis, les hommes ont toujours monté, par des efforts incessants ; le progrès a toujours marché malgré les reculs et les hésitations causés par des esprits pervers, qui se servaient pour faire le mal du don le plus précieux que nous ait laissé le Créateur.

Petit à petit, à mesure que les choses lui manquaient, de nouvelles découvertes assuraient à l'homme de nouveaux éléments de prospérité ; peu à peu il est arrivé à pouvoir se servir de quelques-unes des forces qui lui avaient été cachées, afin que ces trouvailles soient le résultat de son travail et de ses sueurs ; il est arrivé à contempler quelquesunes des lois qui régissent cet apparent cahos si merveilleusement agencé ; et du cœur ébloui de tout homme sincère, qui voit ces choses et qui les comprend, s'élève un hymne de reconnaissance vers Celui qui, condamnant sa créature coupable, lui laissait encore une telle récompense pour prix de ses efforts.

Ce serait une grande faute que de laisser dépérir cette intelligence qui nous a été donnée pour nous en servir. D'autre part ce serait une grande bêtise de ne pas profiter du travail et de l'expérience que nous ont légués ceux qui ont vécu avant nous, et dont l'ensemble constitue ce que l'on nomme la science. Il faut donc constamment chercher à développer son intelligence, et à savoir ce qu'ont vu, fait et appris à leurs dépens, les hommes d'autrefois.

De tous temps, s'instruire a été à la fois un devoir et un moyen de parvenir.

Nous sommes arrivés à une époque où l'instruction est absolument nécessaire pour se créer une place au soleil. Ce n'est pas pour rien que cette question soulève tant de polémiques ardentes ; ce n'est pas pour rien que tant d'hommes de talent, savants, chercheurs, politiciens, philantropes, écrivains et rêveurs, essayent de combattre l'ignorance, de multiplier autant que possible les moyens de s'instruire gratuitement ; qu'ils discutent, disputent et noircissent des arpents de papier pour cette grande cause. La Société qui nous fait vivre, et de laquelle nous ne pouvons nous passer, a besoin, pour se soutenir elle-même, du concours, non seulement des bras, mais surtout de l'intelligence et de la raison de tous ses membres. Comme c'est elle qui assure notre existence en échange de notre travail, il s'en suit que l'intérêt de la grande communauté humaine est le même que le nôtre et que, si nous lui donnons plus et mieux que notre voisin, nous recevons en échange plus et mieux que lui.

Il ne faut pas dire, comme on l'a dit malheureusement trop souvent, qu'il n'est plus temps à un certain âge de chercher à s'instruire ; il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il ne faut pas dire surtout que l'instruction n'est pas nécessaire aux enfants pour vivre, et qu'ils feront tout autant que leurs anciens qui ne savaient pas même lire ; il ne faut pas profiter de ce prétexte pour ne pas envoyer ses enfants à l'école, car dès à présent celui qui n'a rien appris n'est pas à même, malgré de plus grandes peines et de plus grands travaux de rendre à la Société tout ce qu'elle serait en droit d'attendre de lui, et ne peut par conséquent gagner tout ce qu'il pourrait gagner. Il y a plus ; un jour viendra, et peut-être avec la génération qui nous suit, où celui-là sera complètement inutile au milieu des autres, incapable donc de gagner sa vie, et restera à la charge de la communauté. C'est pour cela que les différents Etats qui se partagent la terre ont non seulement le droit, mais le devoir de chercher à répandre l'instruction, de la rendre accessible à tous, pauvres et riches, et qu'ils dépensent tant d'argent et tant d'efforts pour y parvenir. C'est un devoir dont ils sont responsables envers l'humanité entière.

Le devoir de l'Etat est donc d'assurer le bon fonctionnement d'écoles gratuites où chacun puisse aller chercher l'instruction qui lui manque. Il ne peut pas aller plus loin ; il ne peut obliger personne à fréquenter telle école plutôt que telle autre. Les parents ont toujours le droit de faire instruire et éduquer leurs enfants où ils veulent et par qui ils veulent. Attenter à la liberté de l'enseignement, c'est attenter au droit le plus sacré d'un peuple. Mais ceux qui pensent avoir le droit de ne pas faire instruire leurs enfants et agissent ainsi ont grand tort.

Ils ont tort parce qu'ils compromettent tout l'avenir de leurs enfants, qui eux seront plus tard en droit de leur en demander compte. Ils ont tort parce que ces mêmes enfants seront peutêtre un jour une charge pour l'Etat, au lieu de contribuer à le supporter. Ils ont tort surtout parce qu'ils étouffent dans leurs enfants cette intelligence qui est la raison de l'homme, en même temps que la manifestation la plus éclatante de la bonté du Créateur envers nous. Ce n'est qu'essayer de se rendre digne d'une pareille bonté et chercher à lui rendre hommage que vouloir développer son intelligence et s'en servir pour le bien.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de l'instruction ; elle est, je le répète encore, non seulement utile, mais nécessaire à notre époque. Ce n'est du reste qu'avec son aide qu'on peut arriver à cette chose autrement sérieuse et grave : une bonne éducation.

Ce qui vient d'être dit pour l'une peut se répéter pour l'autre, quoique ces deux choses qui se tiennent si étroitement soient complètement différentes.

Si l'instruction s'adresse à l'esprit, l'éducation s'adresse surtout au cœur. C'est par l'éducation que l'on fait les hommes honnêtes et les hommes de cœur. Si l'instruction peut être donné aux hommes de tout âge, l'éducation ne peut être donné qu'à l'enfance, car l'homme fait ne se réforme pas facilement, et l'homme fait n'est guère que le résultat de l'éducation bonne ou mauvaise qu'il a reçue.

C'EST L'EDUCATION QUI NOUS APPREND A LIRE DANS NOTRE CONSCIENCE ; c'es elle qui nous apprend qu'il faut être honnête et pourquoi il faut l'être ; elle nous aide à discerner ce qu'il est bien de faire ou de ne pas faire, de dire ou de taire ; elle nous enseigne à vivre au milieu de nos semblables sans froisser, ni gêner personne, et par conséquent sans être froissé, ni gêné.

Si l'instruction peut être donnée par l'instituteur seul, il n'en est pas de même pour l'éducation ; n'oubliez pas, parents, que l'éducation ne peut être donné que par vous ; que l'enfant commence à vivre et à raisonner dès qu'il est au monde ; que son âme se formera d'abord sous l'influence de vos conseils, et surtout de votre exemple. Le proverbe français : "tel père, tel fils," est vrai partout ; vos enfants seront avant tout ce que vous en aurez fait vous-mêmes.

Si pour l'instituteur l'éducation n'arrive qu'en seconde ligne, son rôle n'en est pas moins de la plus haute importance ; mais tous ses efforts seront nuls s'ils ne sont pas secondés par la famille.

C'est une profession pénible que celle de la personne à laquelle on confie des enfants, en la chargeant d'en faire des hommes. C'est beaucoup plus qu'un métier, c'est presqu'un sacerdoce. L'instituteur a charge d'âmes ; de ce qu'il est lui-même dépend ce que seront des milliers d'autres ; l'instituteur qui fait son devoir donne plus qu'un peu de science ; il donne aussi tout son cœur et toute son âme. On est en droit d'exiger de lui des qualités qui manquent à d'autres, de ne pas lui tolérer certains défauts que l'on passe à beaucoup. Que ceux qui en ont la charge s'efforcent de ne confier ce poste qu'à une personne absolument digne de la remplir, non seulement au point de vue du savoir, mais surtout de la morale et de la probité.

Il faut donc être très-difficile dans le choix d'un instituteur ; mais cet homme à qui l'on demande tant, a bien droit à quelque compensation ; or, que reçoit-il en échange ? Il reçoit un salaire toujours maigre, souvent insuffisant, et.... c'est tout.

On doit attendre de lui l'accomplissement d'une tâche pénible et ardue ; on doit exiger de lui la vertu qui n'est que demandée à d'autres ; une terrible responsabilité pèse sur lui ; et pourtant je l'ai vu dans bien des villages, en butte à la jalousie et à l'envie. Au lieu de l'aider dans son œuvre, j'en ai vu beaucoup (et un seul serait trop) qui ne cherchaient qu'à l'humilier, à lui nuire, et lui refusaient toute considération. Ceux-là n'ont pas encore compris que l'instituteur n'est pas un employé salarié ordinaire ; ils n'ont pas compris la grandeur de son rôle parmi eux, ni le dévoûment qu'il lui faut bien des fois pour le continuer malgré tout.

Du moment qu'il fait tout son devor, il devrait être respecté et considéré à l'égal du prêtre, dont il est le bras droit, car il se consacre à la même cause noble et sainte.

X.

Pour Rire.

— Devant la police correctionnelle, inépuisable mine,

Le président. — Vous avez déjà été condamné ?

L'accusé, avec grâce. — Monsieur le président veut bien se souvenir de moi, j'en suis infiniment flatté.

— La femme d'un magistrat vient d'acqnérir la triste conviction qu'elle est trompée par son mari.

— Et moi, s'écria-t-elle, qui était assez naive pour m'en rapporter à la sagesse du tribunal.

Fragment de dialogue.

—C'est à vous, madame, ce ravissant petit toutou ?

—Non, monsicur.

— Veux-tu te cacher, affreuse bête !

—Au conseil municipal du village.

— M'est avis qu'on ne doit pas voter de fonds pour les chemins !... Pour ceux qui sont mauvais, c'est pas la peine, personne n'y passe..; pour les bons, faut attendre qu'ils soient mauvais.

Le roi du Betail

L'Australie ne se refuse plus rien. Elle s'était déjà offert son "roi du bétail," toute comme la première Amérique venue. Il est vrai qu'il vient de mourir. C'était un certain James Tayson, dont un journal de Sydney raconte l'existence.

De tous les Australiens, c'était lui qui possédait le plus de moutons, le plus de bêtes à cornes, et la plus vaste étendue de terrain, le tout estimé à vingt-cinq millions de dollars.

Il avait débuté avec une vache boiteuse, cadeau d'un voisin. Il tenait alors à Sydney un débit qui rapportait, bon an mal, 250 dollars.

Si jamais quelqu'un fut l'homme d'une idée, ce fut bien lui. Il ne pensait qu'au bétail, ne parlait que de bétail, ne s'occupait qu'à augmenter son bétail.

Il était né en 1823.

"Depuis cette date, disait-il avec complaisance, jamais je n'ai pris aucun médicament, jamais je n'ai perdu une heure par suite de maladie, et cela parce que j'ai vécu comme mon bétail, en plein air jour et nuit et en toute saison ou peu s'en faut"

Faites-vous des amis.

Faites-vous des amis pour votre propre satisfaction ; faites-vous des amis pour le bien des amis que vous pourrez faire ; faites-vous des amis pour agrandir le cercle d'influence que vous avez pour faire le bien ; faites-vous des amis pour remplir votre devoir vis-à-vis de vos concitoyens et de la patrie.

Ne croyez pas que cette mission puisse s'accomplir en une journée ; c'est un devoir quotidien qui doit durer toute votre vie.

N'oubliez jamais que pour vous attacher un ami véritable, il faut que vous soyez vous-même un véritable ami à quelqu'un.

LE BAL DU PAS-DE-SUZE.

On sait avec quelle insouciance galante nos ancêtres marchaient jadis au combat, "ainsi qu'au bal allant à la bataille," mais ce que l'on sait moins, c'est que nos grand-pères, quelque nobles et riches qu'ils fussent, s'honoraient de débuter dans l'armée en portant le mousquet.

Dans le noble métier des armes, l'égalité, quoiqu'on ait pu dire, existait bien avant la Révolution.

Nos millionnaires d'aujourd'hui qui s'étonnent parfois de porter le fusil seront bien surpris en lisant cette page d'histoire.

En mars 1629, Louis XIII se présentait devant le pas-de-Suse, défilé d'un quart de lieu de longueur, sur une largeur d'une vingtaine de mètres entre deux hautes murailles rocheuses, pour aller au secours de son allié, le duc de Mantou, assiégé dans Casal par les Espagnols. Le passage est demandé au duc de Savoie, lequel, cauteleux comme tous les princes de sa race, et ne sachant pas qui, du roi d'Espagne ou du roi de France, était le plus fort, avait répondu davance en coupant le défilé d'un triple rang de barricades soutennes par des batteries de canons.

A une dernière sommation qui lui fut faite, le comte de Verrne, commandant les troupes piémontaises, répondit : "Les armes en décideront!"

Bassompierre avait la direction de l'armée française. Le 6 mars il se présente devant Louis XIII.

—Sir, dit-il, les inviiés sont réunis, les masques sont à la porte et les violons sont près. Quand il plaira à Votre Majesté, le bal commencera.

—Mais, réplique Louis XIII, tous nos équipages ne sont pas encore là, et vous savez que dans nos coffres nous n'avons guère plus que deux cents livres de plomb.

—Qu'importe, Sire, tout ira à souhait

—Vous m'en répondez ?

—Dieu me garde de cautionner une chose aussi douteuse ; mais nous en viendrons à bout à notre honneur, je vous en réponds, ou l'y resterai, mort ou pris.

—Alors, commencez, dit le roi.

—Et les Piémontais virent une fois de plus, ce que vaut la furie française.

Pendant que les mousquetaires de la maison du roi escaladent les rochers pour dominer et tourner les Piémontais, les gardes-françaises, conduites par Bassompierre, Schombery, Créqui, attaquent de front les barricades, sans souci des décharges de l'artillerie et des arquebusades qui enlèvent des files entières de soldats. La première barricade enlevée, on court à la seconde ; elle est prise également, puis à la troisième, si bien que le soir le roi était à Suse pour y recevoir le duc de Savoie qui, sachant enfin de quel côté était le manche, venait faire sa soumission.

Et, comme on relevait les sentinelles du quartier royal, Louis XIII avisant un mousquetaire qui venait de prendre le poste :

—Mon oncle, dit-il, voyez ce soldat, il s'appelle Bréanté, et il est riche de trente mille livres de rentes. Eh bien ! dans mes mousquetaires et dans mon régiment des gardes, j'ai quatre cents gentillommes d'aussi bonne maison qui portent le mousquet.

Bréanté devint par la suite maréchal de camp, grande qui correspond à celui des généraux de brigade d'aujourd'hui.

—Rigoureusement exact.

Déchiffré, cet écriteau qui s'étale au-dessus du comptoir d'un marchand de vins :

AVIS

On est prévenu que tout client qui embrassera la patronne sera à l'amende d'une tournée.

CORRESPONDANCE.

ST.-CLAUDE.

Les buveurs d'eau sont battus par 15 voix. St.-Claude a donné un bel exemple que chacun devrait suivre. Sur 84 votants, 66 on voté contre la Prohibition et 2 pour. Ces deux voix sont sans doute celles des deux agents délegués par les tempérants pour faire de la propagande en leur faveur.

Est-ce que ces messieurs de la tempérance vont payer maintenant les dépenses qu'ils ont occasionnés ? Ils devraient le faire, en bonne justice, nos conseillers devraient l'exiger.

Ils vont peut-être se tenir tranquilles maintenant, tous ces prohibitionnistes remuants.

A la dernière réunion du club libéral de St.-Claude, il a été décidé qu'à chaque réunion il sera désigné un membre pour faire un discours politique à la réunion suivante.

M. V. J. Durel a été choisi pour la prochaine réunion. Les réunions du club auront lieu à 2 heures de l'après-midi, et après l'expédition des affaires de routine, c'est-à-dire vers 5 heures, elles seront publiques. Tout le monde pourra venir écouter les discours qui y seront prononcés.

Le bureau a été composé comme suit :

Président, Jean Marignac ; 1e vice-président, François Pécoux, 2e vice-président, Jacques Furet ; secrétaire, G. J Crémorin ; membres, Elie Fayollat, Victor Robart.

L'EXPOSITION DE WINNIPEG.

Voici le programme des courses qui seront courrues durant les courses de cette année

Course d'un mille — 3 minutes, trot, — 3 dans 5. — Entrée $15 00. — Prix, $300.

Un mille, trot, — 2.40—3 dans 5, —Entrée, $10.—Prix, $200.

Un mille, trot.—2.30—3 dans 5,—Entrée, $15.—Prix, $300.

Un mille, trot, — Ouvert à tous trotteurs classés,— tros dans 5, Entrée, $15. —Prix, $300.

Un mille, trot.—Ouvert à tou—3 dans 5.—Entrée, $35. —Prix, $700.

Un mille, trot. — Etalon, 3 dans 5.—Entrée, $15—Prix, $300.

Un mille, trot. Tous chevaux de ferme, bona fide—tous professionnels écartés,—2 dans 3.—Entrée, $5 —Prix, $100.

Demi-mille, trot. — Tous chevaux de ferme n'ayant jamais couru.—2 dans 3.—Professionnels écartés. — Entrée, $5. — Prix, $100

Demi-mille, ponies, — tout-âge. —Entrée, $5.—Prix, $100.

Un mille ¼, chevaux de 4 ans et au dessus. Entrée, $10 —Prix, $200.

Course de haies.—Entrée $7.50. —$150.

Demi-mille, tous âges — Entrée, $6.25 — Prix, $125.

The Manitoba Derby, un mille ¼, —chevaux de trois ans, possédés ou entrainés dans le Manitoba, les territoires ou la Colombie avant le 15 avril 1899. —5 livres accordées aux poulins nés dans les provinces susdites — Entrée, 15. — Prix, $300.

¾ mille — Entrée, $7.50. — Prix, $250.

Tous âges.—Course de 1 mille ¼, —Entrée, $15.—Prix, $300.

Steeple chase.—1¾ mille.—Entrée $5.—coupe et $100.

Course des dames— 1½ mille—Trois prix, en tout, $300.

Les entrées seront closes le 8 juillet 1899.

Voilà un programme attrayant et auquel pourront prendre part bon nombre de chevaux de nos fermiers.

MORALE ET PHILOSOPHIE.

LES DEUX REVEILS.

Quoi de plus charmant que ce mot, le réveil d'un enfant? Quoi de plus triste que celui-ci, le réveil d'un viellard?

L'enfant s'éveille comme la fleur s'ouvre. La nuit a travaillé pour lui comme pour elle.

La fleur s'ouvre au matin plus fraîche, plus parfumée, plus épanouie. L'enfant s'éveille plus gai, plus rose, plus fort. Ses lèvres brillantes et humides semblent couvertes de rosée; ses petits cheveux frisés et collés aux tempes par la légère sueur du matin, lui font comme une couronne; ses jambes et ses bras sortant à demi et par échappées de dessous ses draps, ont l'air de fragments de marbre rose; à peine ses yeux ouverts, il se met à rire. A qui rit-il?... à la vie! C'est une amie qu'il retrouve. Si radieuse est sa figure qu'il semble revenir d'un paradis et rentrer dans un autre. Il ne descend pas du lit, il saute à bas, demi nu..., et dès les premiers pas, le voilà en possession de lui-même! Ses mouvements sont libres, faciles, moelleux, il est toute souplesse et toute grâce.

Le réveille du viellard est triste et lent. On dirait que le repos l'a fatigué. Il s'enfouit sous ses couvertures, de peur que l'air ne le frappe; ses yeux ont peine à soutenir la clarté du jour; sa tête est lourde. S'il a quelque souffrance habituelle, elle s'éveille en lui avant lui; elle semble l'attendre!... Et il est encore engagé dans les limbes du sommeil que son infirmité lui dit tout bas: Je suis là! — Ses membres sont raidis comme des ressorts rouillés; il entre péniblement dans la possession de chacun de ses organes; respirer, se mouvoir, parler, sont autant d'actes qui ne sont pas pour lui sans effort. La résurrection même de ses facultés ne se fait pas d'un seul coup; elles renaissent en lui les unes après les autres; et il semble qu'il ait appris la mort et désappris la vie.

Voilà certes deux spectacles bien différents: autant l'un est riant, autant l'autre est sombre. Eh bien, viellard, veux-tu que ton réveil soit le plus beau des deux? Cela dépend de toi. L'enfant qui s'éveille ne pense qu'à lui-même! Toi, ne pense qu'aux autres! L'enfant s'éveille pour jouer, pour jouir, pour être heureux! Tous les projets qu'il forme pour cette journée qu'il commence n'ont pour objet que des châteaux en Espagne d'amusements et de plaisirs! Toi, excite toi pour penser, pour travailler, pour souffrir patiemment, et organise dans ton imagination ce jour de plus que Dieu t'accorde en vue de la joie de tout ce qui t'entoure. L'enfant n'a guère pour vertu que de ne pas faire le mal. Que la tienne soit de faire le bien! Je ne sais, certes, rien de plus touchant que l'hymne dicté par le poëte à l'enfant qui s'éveille. Ce petit être s'agenouillant sur son lit à la voix de sa mère, joignant ses deux petites mains dans les deux mains de sa mère, et mêlant sa voix faible au chœur universel qui glorifie le Créateur, nous émeut comme la vue même de l'innocence et de la pureté? Mais que demande-t-il à Dieu? Il le prie de donner la santé à celui qui souffre, la liberté au prisonnier, un asile à l'orphelin, un morceau de pain à l'indigent! Eh bien, toi vieillard, tu peux mieux faire. Supplie celui qui tient en sa main les âmes et les choses, supplie-le de te donner, à toi, la charité qui nourrit le pauvre, la pitié qui console le malade, le courage qui brise la captivité injuste, la paternité qui adopte l'orphelin, et alors, crois-moi, l'hyme même de l'enfant ne sera pas plus beau que la prière du viellard à son réveil.

ERNEST LEGOUVÉ.

Le Tabac en Angleterre.

La culture du tabac fut prohibée en Angleterre par un acte du parlement passé en 1762. On avait jusque là cultivé cette plante avec succès. Mais lorsque Charles II commença à tirer un revenu du tabac importé, on imposa un droit si élevé sur celui produit dans le pays qu'on pensa en arrêter la culture. La production continua cependant en dépit de toutes les lois, jusqu'au règne de George III, alors qu'on l'arrêta finalement. Les plantations du Yorkshire furent détruites, les planteurs emprisonnés et condamnés à une forte amende, qui enrichit le trésor de trente mille louis—une grosse somme pour le temps. En Irlande, la culture du du tabac ne fut arrêtée qu'en 183.. En 1886 des permis difficilement obtenus furent accordés en Angleterre par le commissaire du revenu de l'intérieur, mais la prohibition générale ne saurait être levée, attendu que cela affecterait considérablement une des fortes ressources nationales.

Le Tigre Mangeur-d'hommes.

Quelle aventure extraordinaire que celle arrivée dans les Indes, le pays des fauves, à un pauvre avengle, sans arme, qui un jour tomba sur un tigre en liberté, et vécut, sans mal, pour raconter sa terrible histoire.

Le tigre était un mangeur-d'homme du Mysore, pour lequel le gouvernement avait offert une récompense de 500 roupies. Nombreux furent ses exploits et ses victimes. On l'avait vu se lancer sur une bande de voyageurs et enlever l'un d'eux, ou renverser de son siége un homme conduisant un attelage et le dévorer. Il entrait même dans les villages, pénétrant dans les huttes, frappant à grands coups de ses énormes pieds et emportant sa proie.

Un pauvre dher, homme de la basse classe auquel on ne permettait pas de vivre dans le village, demeurait aux abords, dans une hutte, avec sa femme et un enfant. Il était pauvre, très-pauvre, et aveugle.

Une nuit, cet homme fut réveillé par un bruit étrange, quelque chose ressemblant à un ronflement énorme, comme le bruit d'une respiration immense et étranglée.

Outre l'odeur sans nom d'un intérieur indien, deux odeurs inusitées le frappèrent. Il ne comprit que trop ce qu'elles signifiaient.

Il appela. Aucune voix ne lui répondit. A ses yeux morts, la nuit ne différait pas du jour. Il se traîna dans la hutte, sans faire le moindre bruit, tâtant son chemin les mains tendues. Il approcha du coin où sa femme s'était couchée, sur le sol, et se baissa. Ses mains inquiètes enfoncèrent jusqu'au poignet dans une fourrure épaisse et molle. En un instant il comprit; il avait entendu et senti le tigre dans sa hutte; il avait empoigné les côtes du grand mangeur-d'homme. Il attendait la mort. Pour un moment le tigre ne bougea pas, mais bondissant tout-à-coup vers l'ouverture qui servait de porte, il s'enfuit, surprit par l'apparente hardiesse de l'homme.

Le dher se baissa de nouveau, jusqu'à ce que ses mains trouvèrent les corps ensanglantés de sa femme et de son enfant, trempés dans une mare de sang qui s'échappait de leurs chaires déchirées.

Le plus gros cheval d'Amérique se trouve dans l'Illinois. Il mesure vingt mains de haut, pèse 2,500 livres et n'a jamais été ferré. C'est un Clydesdale à peu près pur. On conçoit que ce n'est qu'un caprice de la nature et que l'animal n'aura jamais d'autre valeur que pour des fins d'exhibition.

Guillaume II, Francais!

Sait-on que Guillaume II est d'origine française? Cette petite tranche d'histoire vous édifiera.

Lors de la révocation de l'édit de Nantes, un gentilhomme du Poitou, Alexandre Desmiers, seigneur d'Olbreuse, fut obligé de s'enfuir au delà du Rhin.

Sa fille, Eléonore Desmiers, l'accompagna en Allemagne. Comme cette jeune personne était jolie et vertueuse, un prince souverain l'aima et en fit sa femme. Ce prince souverain était le duc de Celle, frère du duc de Hanovre.

De ce mariage, une fille naquit. Plus tard, veuve d'un premier époux, Augute de Wolfenbütel, elle se maria en 1682 avec son cousin germain, le second électeur de Hanovre, qui fut le premier roi d'Angleterre de sa maison.

Un mâle issus de cette union régna sur l'Angleterre sous le nom de Georges-Auguste.

Georges-Auguste eut une fille qui épousa le second roi de Prusse, Frédéric-Guillaume Ier, et fut la mère du grand Frédéric.

Donc, la maison royale de Prusse, en remontant le fleuve du sang (par les femmes), a une de ses sources dans le pays de France.

La Poitevine Eléonore Desmiers est une arrière-arrière-grand'mère de l'empereur d'Allemagne.

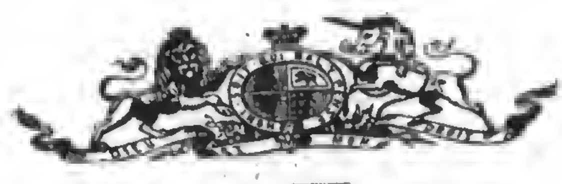
L'AMNISTIE MILITAIRE

DERNIERS DÉLAIS.

C'est le 27 avril prochain qu'expire le délai accordé aux Français établis aux Etats-Unis dont la situation militaire est irrégulière et qui peuvent la régulariser en bénéficiant de la loi d'amnistie promulguée le 27 avril 1898.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler les principales dispositions de cette loi.

L'amnistie est complète et absolue, sans aucune condition, pour tous les hommes qui on passé 35 ans, pourvu qu'ils écrivent au consulat dont ils relèvent et signent une feuille de soumission. L'amnistie est également complète pour les hommes âgés de moins de 35 ans et de plus de 25 ans qui étant mariés avant la promulgation de la loi ou qui sont veufs avec enfants: ils n'ont qu'une soumission à signer. Dans tous les autres cas, la soumission efface le passé, mais laisse subsister l'obligation du retour en France pour l'accomplissement ou l'achève ment du temps normal de service, sans que le soldat puisse être astreint à servir une fois qu'il a atteint l'âge de 35 ans.



Contrat de Malle

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître de Poste Général, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, le vendredi, 19 mai prochain, pour le transport de la Malle de Sa Majesté, sur contrat proposé pour quatre ans, à raison de dix-huit voyages par semaine entre Saint-Boniface et Winnipeg à partir du premier juillet prochain.

Des notices imprimées contenant les informations complémentaires sur les conditions du dit contrat, peuvent être consultées et les imprimés pour soumission peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Saint-Boniface et de Winnipeg ou au dit bureau de l'Inspecteur des Postes.

Winnipeg, le 31 mars, 1899.

W. W. McLEOD.
Inspecteur des Postes.

PROFESSIONS.

à $4.25 par corde.

Chêne.—Bois mort, $3.75 à $4.00 par corde.

PLANCHE.

En cour à Winnipeg.

No. 1 ordinaire, $18.50 le mille.
2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

No. 2 ordinaire, $16.50 le mille.
2x4 à 2x12, 12, 14 & 16 pieds.

La Mendiante Morte sur son Or

Le commissaire de police du quartier de la Monnaie, à Paris, était avisé, ces jours derniers, qu'une vieille femme, au dire de ses voisins, devait être morte dans sa chambre, rue Serpente. Le magistrat se rendit à l'adresse indiquée. Une pauvresse, Mme Esther Bridoux, qui ne vivait que de mendicité, qui était âgée de soixantes-dix ans peut-être, n'avait pas reparu depuis le matin ; or, la nuit, ses voisins l'avaient entendue se plaindre, geindre sans relâche. Le magistrat frappa ; point de réponse. Il fit mander un serrurier, qui enfonça la porte. Le vieille femme était étendue sur un grabat infect, composé d'un sac de toile, bourré de plantes sèches. Elle était morte "de privations, de misère, et de vieillesse," dit le médecin. Autour d'elle, pas de meubles ; des papiers entassés, un pain de six livres à peine entamé, une cinquantaine de paires de gants, des immondices. Le magistrat, cependant, remarqua une petite sacoche, que la vieille portait sur elle, sous la chemise. Il l'ouvrit, espérant trouver quelques papiers d'état civil.

Il y trouva, à côté de bons de fourneaux économiques, des billets de banque, des obligations, pour une valeur totale de 80,000 francs. Aussitôt, le magistrat fit demander le juge de paix, qui a apposé les scellés sur la porte de chambre ; de nouvelles sommes pourront être trouvées dans la la chambre, où aucune recherche n'a encore été faite.

Mme Bridoux ne recevait aucune visite, ne voyait personne, ne parlait à personne. Elle sortait dès le matin pour mendier, ne rentrait que le soir à la nuit. Elle payait régulièrement, en une fois, son loyer de 280 francs. Elle achetait son pain par six livres et ne mangait que cela. On n'a trouvé aucune pièce relative à sa famille.

Vente en l'encan

A la maison d'Encan de Winnipeg 185 rue Notre Dame Est.

Mardi prochin le 18 avril.

Une assortiment particulièrement élégant d'ameublemenrs et d'effets sera vendu sans réserve. La venta commencera à 2 heures précise,—Condition comptant.

J. C. Currie,
Commissaire-Riseur.

C'en était trop pour le champion allemand. Battu sur son propre terrain et se voyant sans l'ombre d'une chance pour lever sur son dos avec l'homme il dit adieu à l'argent, au titre et aux prétentions et abandonna la lutte.

Quand le public comprit ce qui se passait, ce fut un délire d'enthousiasme.

La foule immense se leva d'un seul mouvement pour acclamer le champion. Cyr était vainquer.

Cyr a été applaudi à outrance et chaudement félicité par le maître et par M. Cornellier au nom des citoyens de Joliette, la patrie de l'homme fort.

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c; à 64 c. et 5 c. à 8 c. en moins pour le blé mouillé.

Farine.—Légère baisse. Patente, $1.85 ; Strong Baker, $1.65 ; XXXX. 95 c.

Issues de Meuneries.—Son, $10 ; gru, $12 la tonne.

Moulée.—D'avoine, $15, à $16 ; d'orge et avoine, $13 à 14 ; blé mêlé, $7 à $10.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 29 c., et de 30 c. à 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

La bonne avoine de semence vaudra de 37 c. à 40 c.

Orge —26 c. à 28 c. pour qualité ordinaire, et 27 c. à 30 c. pour orge de brasseur. Hausse, en raison de celle sur l'avoine.

Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 70 c. à 80 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crèmerie, nominal de 22 c. à 23 c.; de laiterie, par livre, 15 c. à 17 c. Les sceaux de bonne qualité atteignent le même prix. Demande faible.

Fromage.—Nominal, $9\frac{1}{2}$ c. à 15 c.

Oeufs.—Oeufs conservés, 14 c. à 16 c ; œufs de printemps au détail, 20 c. la douzaine.

Volailles.—Rare Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb. pour bonne qualité, Dindes, 10 c. à 12 c.; oies, 9 c. à 10 c; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, $8\frac{1}{2}$ c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 40 c. à 45 c. navets, $1\frac{1}{2}$ c. la lb; sèleri, 40 c. à 50 c, la douzaine; choux, $1\frac{1}{2}$ c. la lb.; oignons, 2 c. à 3 c. la lb.

Seneca Root,—Nominal, 21 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à $8\frac{1}{2}$ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs. 1 c. de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; à $1 pièce.

Foin.—Pressé, de $7 à $7.50 ; en charges, de $6 à $7.50.

Viandes de Boucherie. — Les porcs continuent à venir d'Ontario et se vendent $5.50 à $5.60 par 100 livres.

Bœuf gelé, première qualité, $5\frac{1}{2}$ c.: frais tué, 6 c. à $6\frac{1}{2}$ c. Mouton, 8 c. Veau, de 6 c. à 7 c. Porcs du pays, $5\frac{3}{4}$c.

BOIS.

Prix par lots sur char à Winnipeg.

Tamarac. — $4.00 à $4.25 par corde.

Pin.—Coupé vert, sec, $3.25 à $3.40 par corde.

Pin.—Bois mort, $3.00 à $3,25 par corde.

Epinette.—Blanche, $2.75 à $3.00 par corde.

Tremble.—Coupé vert, sec, $2.40 à $2.50 par corde.

Tremble.—Bois mort, $2.00 à $2.25 par corde.

Chêne.—Coupé vert, sec, $4.00

La Victoire de Louis Cyr

Louis Cyr a remporté une victoire éclatante mardi au parc Sohmer à Montreal, sur le champion allemand Ronaldo.

Une foule énorme anxieuse d'assister à la lutte se pressait dans le parc. Le maire de Montreal, M. Préfontaine, agissait comme arbitre.

Ronaldo débuta avec une haltère de 231 livres. D'un effort puissant il pousse le poids lourd à bout de bras et le dépose à terre lentement. L'essai avait bien réussi.

Au deuxième essai, Cyr empoigna fermement l'haltère et la poussa à longeur de bras.

Numéro deux. — Enlever de terre une haltère au-dessus de sa tête d'un seul bras et d'un seul élan.

Ronaldo força l'épreuve à $144\frac{1}{2}$ livres.

Cyr lui répondit sans beaucoup d'effort avec 147 livres.

Numéro trois.—Elever de terre une haltère à hauteur d'épaule, puis la pousser doucement et à bras tendus sans se plier le corps d'aucune manière.

Cette épreuve donna le même résultat.

Numéro quatre — Elever audessus de sa tête deux haltères, une dans chaque main.

Ronaldo essaya d'enlever 119 livres de sa droite et 103 de sa gauche. Empoignant avec force les deux haltères, il les éleva à hauteur d'épaule, encore un coup et le tour était joué. Serrant dans une puissante étreinte les deux masses de fer, le courageux Ronaldo esseya de les pousser plus haut, quant vint le crac. Les deux haltères se séparèrent et descendirent vers le sol, Ronaldo avait failli à la tâche qu'il s'était imposée.

Confiant dans sa force supérieure, Cyr attaqua avec ardeur cette épreuve qui allait lui ouvrir, pensait-il, le chemin du succès. Saisissant avec fermeté les deux haltères, il les glissa sur son corps à la hauteur de l'épaule, puis les écartant, les poussa à bout du bras aûr de son fait, Cyr ajouta une petite fioriture en ramenant les deux haltères ensemble pendant qu'il les tenait à bras tendus, puis les déposa à terre au milieu des applaudissements et des approbations de ses nombreux amis. La victoire semblait de le sourire.

Cinquème et dernier No. Elever de terre une haltère à hauteur d'épaule, la pousser doucement audessus de la tête à bras tendus et se coucher sur le dos en maintenant l'haltère dans la même position, puis se relever.

La grande difficulté qu'eu Ronaldo à accomplir ce tour de force avec 119 livres au bout du bras ne servit qu'à augmenter la crainte des admirateurs de Louis Cyr, qui estimait que Cyr ne pourait enmoi mêler les tours ainsi d'acrobate aux tours de force. Aussi, qu'elle ne fut pas leur stupéfaction quand le gros "canayen" tenant à bras tendu l'haltère de 119 livres se coucha sur le dos avec une aisance et une grâce parfaite puis se releva d'un seul mouvement.

C'en était trop, les plus vives acclamations accueillirent ce résultat. Ce n'était plus dans la salle que cris et tumulte.

Le colosse dépassait en agilité l'athlète parfait.

Nouvelles Locales.

La législature de Manitoba s'est ajournée aujourd'hui pour jusqu'au 19 de juin. La cause de cet ajournement est la nécessité où se trouvent beaucoup de membres de surveiller les travaux de la moisson.

Le premier blé sémé sera probablement celui de M. Jno. K. Widenfield, de Rosenfeld, qui mardi de cette semaine a semé 20 acres de blé. Le terrain préparé l'automne dernier était, parait-il, en parfaite condition.

On annonce la mort à Montréal de M. J. P. Prud'homme, notaire public, de Longueil, décédé à l'âge de 47 ans. C'était un ancien citoyen de Winnipeg qu'il avait habité pendant dix ans, jusqu'en 1893. Le défunt était frère de son honneur le Juge Prud'homme et de M. J. F. Prud'homme, de St-Boniface.

Tous les ans l'imprudence de certaines gens qui s'obstinent à traverser sur la glace a l'époque du dégel amène des accidents. Cette époque a été encore signalée cette année par une série de sinistres, nombreux sont les pertes de cheveaux, voitures et fort malheureusement aussi on compte plusieurs morts d'hommes ou d'enfants.

Lundi, 17, a lieu la réunion bimensuelle de l'association libérale Française de Winnipeg dans le local habituel de ses séance à 8 heures du soir ; orateur inscrit, M. L. Verhœven.

M. Corelli, directeur de l'Equitable Life, à Winnipeg, est remplacé par M. Bell et est appelé a un autre poste par la Compagnie.

Reçu à Fort William la semaine dernière 356,000 minots ; expédiés 64,000 minots. En entrepot 3,322,000 minots.

Avec l'arrivée du printemps les travaux de construction commencent activement à Winnipeg, plusieurs édifices importants seront bâtis cette année.

M. T. L. Metcalfe a été nommé greffier pour la révision des listes des voteurs en vue de l'élection qui aura lieu prochainement à Winnipeg.

Mgr. Laugevin a présidé jeudi, en l'église Ste.-Marie, à Winnipeg, une réunion des paroissiens dans le but de fonder un orphelinat pour les garçons.

MM. Comeau et Parenteau, de St. Jean-Baptiste, sont venus en ville cette semaine pour leurs affaires.

Un laitier bien connu à Winnipeg, M. W. J. Kissik, a perdu tout à la fois ses étables et son troupeau de vaches. Tout a été brûlé.

NORD - OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon né peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes.

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie que des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au Secrétaire du Département de l'Intérior, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné :

	En culture. Acres.	Moyene à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année...................$409,455.25
5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Estpour aices à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000
Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. C., propriétaire-éditeur.